

CAPL

Liste d'aptitude

de C en B et de B en A

14/11/14

Monsieur, le président,

Nous ne pouvons commencer cette CAP locale sans dénoncer les actes criminels violents qui se multiplient et frappent les services de la DGFIP.

Par ailleurs, les relations avec les contribuables et usagers sont de plus en plus tendues, les incidents sont trop nombreux, qu'il s'agisse d'agressions verbales ou physiques. cf : la lettre envoyée récemment à M. Sapin par le CHSCT du 93.

Les agents des finances publiques sont particulièrement inquiets et révoltés d'être la cible de ces actes inqualifiables et intolérables. Ceux-ci se développent alors que les fonctionnaires, les finances publiques et l'Etat font l'objet de critiques violentes qui, de facto expliquent voire légitiment ces agressions.

A ce contexte délétère, se rajoute l'effet ciseau implacable résultant de l'explosion de la charge de travail d'une part et de la baisse des moyens humains et matériels d'autre part. Les conséquences de ces choix sont dramatiques : les files d'attente s'allongent à l'accueil, la fraude fiscale a atteint un niveau inégalé (60 à 80 milliards d'euros de manque à gagner par an), les services de proximité sont tout particulièrement fragilisés faute de moyens, de soutien et de renfort. La présence du service public s'affaiblit, et ce au détriment des usagers et des collectivités locales... c'est un fait indiscutable : les conditions de travail, morales et matérielles, n'ont jamais été aussi dégradées.

Pour Solidaires Finances Publiques 93 ceci signifie clairement que la qualité et l'efficacité du service public fiscal, foncier et financier sont mises à mal. Les services doivent être renforcés afin de faire face aux enjeux.

Pour Solidaires Finances Publiques 93 les 2000 suppressions d'emplois annoncées pour 2015 ainsi que les déclinaisons des diagnostics du réseau par les directeurs et l'établissement par ces derniers des plans triennaux qui consacrent la mise en pratique de la démarche stratégique sont particulièrement néfastes et destructeurs pour la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques 93 exige une véritable gestion prévisionnelle des effectifs pour tenir compte de la pyramide des âges et anticiper les futurs besoins de notre administration. Les suppressions d'emplois et plus généralement la situation de l'emploi (écarts entre les implantations et la situation réelle) pèsent fortement sur les volumes de mutations et les possibilités de promotion.

Pour Solidaires Finances Publiques 93, l'Administration gère la pénurie :

- en étalant le déficit d'emplois sur les départements et les directions privant les agents d'une mutation,

– en multipliant les déréglementations pernicieuses à la règle de l'ancienneté administrative (EDRA dérogatoires, affectation des prioritaires «ALD », mutations internes, constitution des E.D.R).

La multiplication des postes vacants, gelés ou bloqués, le volume d'agents à la disposition, l'existence des postes à avis ou à profil constitue des situations préjudiciables pour les agents.

Plus que jamais les services ont besoin d'être épaulés et soutenus. Ceci doit passer notamment par des recrutements d'emplois avec concours dans toutes les catégories C, B, A, des services à taille humaine avec des chefs de service disponibles et à l'écoute, une formation véritablement à la hauteur des besoins.

Les agents ont également besoin d'être reconnus et valorisés. Malheureusement, la politique actuelle en matière d'emploi conduit à réduire significativement les possibilités de promotions inter catégorielles. Les volumétries annoncées pour 2015 en matière de recrutements et de promotions sont particulièrement inquiétantes et inacceptables.

Concernant cette CAP locale de liste d'aptitude, Solidaires Finances Publiques 93 réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Solidaires Finances Publiques revendique la juste reconnaissance du haut niveau de technicité des agents par des plans de qualifications ambitieux devant être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels. La liste d'aptitude constitue un des vecteurs important de cette promotion interne mais ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas bénéficié de la promotion interne par concours ou examen professionnel. Pour Solidaires Finances Publiques 93, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous, l'ancienneté administrative étant dès lors le critère le plus objectif. Or nous déplorons que ce critère ne soit pas appliqué dans notre département malgré notre insistance. De fait votre politique engendre incompréhension et malaise auprès des agents

Au regard des dispositions statutaires et réglementaires, cette sélection repose sur l'examen du dossier de l'agent, son aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur, son aptitude à la mobilité fonctionnelle ou géographique, le parcours professionnel de l'agent et pour le B en A, l'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement.

Solidaires Finances Publiques 93 tient à rappeler que :

- l'égalité de traitement des candidatures est fondamentale quelle que soit la nature du poste occupé,
- les agents ne sont pas forcément maître de leur parcours professionnel,
- de nombreux agents ne sont pas, compte tenu de leur affectation, en situation d'encadrement. C'est donc bien le potentiel de l'agent qu'il vous convient d'analyser en matière d'aptitude à l'encadrement et en aucun cas la manière de servir en tant que tel.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Solidaires Finances Publiques 93 estime que ce critère ne doit être en aucun cas un critère de pénalisation, notamment si les candidats ont émis des réserves ou des inquiétudes quant aux risques d'une mobilité géographique ou fonctionnelle. Nous tenons à rappeler que Solidaires Finances Publiques était opposé à la fusion des deux réseaux et nous avons combattu le projet de l'administration en exigeant le maintien des statuts particuliers par filière et donc des règles de gestion par filière. Dès lors, les agents ne

peuvent subir les conséquences négatives d'arbitrages qui ont nié la spécificité des missions et des métiers de nos deux anciennes administrations.

Pour conclure, Solidaires Finances Publiques 93 réaffirme qu'il ne participera pas au classement des agents entre eux, les agents classés excellents devant être départagés selon leur ancienneté administrative. Solidaires Finances Publiques dénonce le sous dimensionnement des formations initiales de C en B et de B en A et exige la mise en oeuvre d'un véritable parcours de formation rénové et renforcé pour les agents promus.